



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE JORAT-MENTHUE DU LUNDI 4 OCTOBRE 2021 à 20h00
(Sottens, à l'Emetteur)

Le Président, Christophe Korber, ouvre la séance à 20h00 et salue les membres de l'assemblée, la Municipalité et la presse.

Il rappelle que la séance se déroule toujours sous les mesures COVID en vigueur.

Il indique qu'une modification doit être apportée à l'ordre du jour, sous le point 01, à savoir que le procès-verbal de l'assemblée du 22 août dernier doit aussi être passé au vote.

Au vote, l'ordre du jour est accepté par l'assemblée.

00. Ouverture de la séance

La secrétaire procède à l'appel : 40 conseillers sont présents, 10 sont excusés. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

01. Procès-verbaux des séances du 14 juin et 22 juin 2021

Le Président ouvre la discussion s'agissant du procès-verbal du 14 juin 2021. Il n'y a aucune remarque ni modification. Au vote, celui-ci est accepté.

La discussion est ouverte pour le procès-verbal du 22 juin 2021. Il n'y a également aucune remarque ni modification à apporter, ce dernier est donc accepté par l'assemblée.

02. Assermentations

Le Président procède à l'assermentation de MM. Etienne Stadler et Raphaël Grand.

03. Communications du Président

Il aimerait rappeler quelques points sur les commissions ad'hoc qui sont nommées après les préavis de la Municipalité.

La commission ad'hoc s'occupera de la partie technique et la commission des finances de l'aspect financier. La commission ad'hoc n'a pas besoin de connaître la partie financière.

La dite commission sera nommée par le bureau (5 membres). Il sera tenu compte des disponibilités des membres.

Le Président indique que les commissions sont autonomes, libre à elle de désigner leur président et le rapporteur. Enfin, les rapports doivent être transmis au plus tard une semaine avant le conseil.

04. Communications de la Municipalité

M. le Syndic, René Pernet, salue les membres présents.

Il nous parle en quelques mots des 10 ans de la commune.

S'agissant du 1^{er} août, la Commune et les habitants ont pu profiter des locaux de l'émetteur aussi bien intérieur qu'extérieur.

PaCom : Suite au préavis 14-2017 de la zone réservée qui a été accepté, la commune a démarré son travail de plan d'affectation communal. Il est actuellement à l'enquête préliminaire au canton. Le délai était au 9 septembre. La commune a reçu un courrier comme quoi tous les services n'ont pas encore rendu réponse.

Un fois le résumé reçu, il y aura lieu de faire une dernière analyse et pendant l'hiver chaque citoyen pourra avoir des informations sur le dossier.

Antenne 5G : Dans le dernier procès-verbal il a été parlé de l'antenne 5G à Peney pour laquelle Swisscom avait demandé de réagrandir le socle. La commune a reçu au mois de septembre des informations comme quoi Swisscom abandonnait son projet de mettre un socle plus gros sous leur antenne mais ils sont en train de regarder avec Sunrise pour avoir une antenne commune.

Mme Mathilde Goumaz prend la parole pour faire un résumé des journées des aînés à l'émetteur, qui se sont déroulées les 1^{ers} et 3 septembre 2021. Près d'une centaine de personnes se sont inscrites. Le repas a été fourni par le café de la poste. Plusieurs activités ont été proposées lors de ces journées, notamment au Cadratin et l'escalade de l'antenne de Sottens (24 sont montés). Les aînés ont eu beaucoup de plaisir à partager cette journée et à se revoir.

Police construction : STI = service technique intercommunal du Gros de Vaud. Il s'agit d'un Service que la Commune mandate depuis plusieurs années afin de confier des tâches précises techniques pour voir des informations sur les dossiers de la police des constructions. Ce n'est pas eux qui prennent les décisions. 23 autres communes y sont affiliées.

Leur mission principale : support technique et non juridique. Ils seront là pour le contrôle technique de nos dossiers et le suivi de nos procédures. Etablir les permis de construire et venir en visite avec le municipal en charge des constructions. Ils sont là aussi pour conseiller. Ils établissent les permis d'habiter. C'est une prolongation de notre administration.

Pour la partie juridique, la Commune doit voir avec son avocat soit l'UCV.

Autorisations : Il y a 3 niveaux d'autorisation :

Niveau 1 : Travaux de minimes importance -> autorisation municipale

Niveau 2 : Travaux de minimes importance soumis à l'obtention d'un permis de construire -> Signature des voisins, procédure Camac et pilier public

Niveau 3 : Travaux soumis à l'obtention d'un permis de construire -> Comme Niveau 2 + publication dans la FAO

Une représentation d'une maquette pour le niveau 1 est présentée à l'assemblée.

Par suite de la modification de la RLATC, article 68a, la Municipalité a décidé de simplifier cette procédure sur 1 point : éviter le pilier public de 30 jours ; la signature des voisins, par contre, est toujours nécessaire. Ceci s'applique si la Municipalité décide qu'une construction n'est pas soumise à permis de construire.

Elle rappelle que même une décision de niveau de minime importance reste une décision formelle.

M. Bernard Joss prend la parole pour informer l'assemblée que plusieurs glissements de terrain ont eu lieu par suite des intempéries, notamment en dessus du Moulin de Peney. La Municipalité a dû intervenir avec une pelle mécanique pour désencombrer le ruisseau. Il indique que pour le coût et la remise en état, le canton participera à 60% et la commune et les propriétaires devront payer le reste.

Terrain de foot : 15 mai 2022 inauguration.

Il rappelle que la salle de l'émetteur, dans laquelle notre assemblée a lieu est disponible à la location.

M. Bernard Krieg nous présente par le biais de photos les conséquences des intempéries de ces derniers mois et indique que cela a créé des problèmes pour la Municipalité. Il y a eu une accumulation d'eau sur les chemins et donc des conséquences pour l'assainissement.

Eaux usées et step : Il n'y a pas de pression du canton pour construire de nouvelles step. D'ici peut-être 15 ans, la Commune a meilleur temps de maintenir la valeur de nos installations.

Energie : S'agissant du collège de Peney, la Commune va essayer de mesurer comment consomme le bâtiment. Des mesures photovoltaïques sont également faites. Enfin, la nouvelle commission pourra se pencher sur le règlement énergie.

La Commune a entrepris les travaux de réfection des chaussées dans les différents villages. Pour le carrefour de Montaubion-Chardonney avec le nouvel arrêt bus, la commune a effectué des contrôles. Une quinzaine de personnes ont été vues à couper par la voie bus. Une étude est en cours afin d'améliorer la situation de cette signalisation.

Fontaine des Gaudines : Un devis a été reçu qui engendre des moyens conséquents. Une évaluation de l'étanchéité de la fontaine va également être faite.

M. David Gavillet prend la parole pour évoquer les bennes compactantes de Peney et Villars-Tiercelin. Il explique qu'un jeune tagueur a exercé son talent pour les rendre plus vivantes.

05. Préavis No 01-2021 : Octroi des autorisations générales

Le Président demande si la lecture du préavis est souhaitée. Ce n'est pas le cas.

Le Président demande à la commission des finances de procéder à la lecture des rapports. M. François Cornu prend la parole.

La discussion est ouverte au sujet du préavis. Aucune remarque.

Au vote, le préavis est accepté à l'unanimité.

06. Préavis No 02-2021 : Arrêté d'imposition 2022

Le Président demande si la lecture du préavis est souhaitée. Ce n'est pas le cas.

Le Président demande à la commission des finances de procéder à la lecture des rapports. M. François Cornu prend la parole.

La discussion est ouverte au sujet du préavis. Aucune remarque.

Au vote, le préavis est accepté à l'unanimité.

07. Elections complémentaires

a. Commission des finances

Il reste un conseiller à élire pour la commission des finances. M. Walter Krieg est proposé comme conseiller. Personne d'autre ne désirant se présenter, M. Walter Krieg est élu de manière tacite.

M. Jean-Samuel Cavin est présenté pour le poste de suppléant. Il n'y a pas d'autre proposition. Ce dernier est donc élu de manière tacite.

b. Commission de l'énergie

M. Damien Bœuf est le seul membre restant de dite commission et il désire renouveler son mandat. Il manque donc 4 membres.

MM. Stéphane Sauvageat, Grégoire Tanniger, Sandro Figini, Etienne Stadler, Jean-Michel Corboud et Mme Florine Joss se présentent comme membres.

Il y a 7 candidats pour 5 places, l'assemblée va devoir procéder par élection.

Après votation sont élus : Damien bœuf avec 28 voix, Florine Joss avec 33 voix, Etienne Stadler avec 30 voix, Jean-Michel Corboud avec 26 voix et Stéphane Sauvageat avec 24 voix.

c. Suppléant AIEHJ

Le Président indique que nous avons le droit à un membre de plus. Le suppléant actuel est donc passé membre et un nouveau suppléant doit être élu. M. Maurice Angéloz se présente. Personne d'autre se présente, M. Angéloz est élu de manière tacite.

d. Désignation de deux membres pour l'EFAJE

Mmes Christine Marcuard et Pascale Tanniger se présentent, elles sont élues tacitement.

08. Communications (2^e partie)

M. Bernard Krieg présente une vidéo du plan climat du canton de Vaud.

Projet de déchetterie : M. David Gavillet explique que la Municipalité a décidé de travailler avec un bureau de Moudon pour trouver un autre lieu d'implantation. L'emplacement doit se trouver en zone d'utilité publique. Il resterait une zone à côté de l'émetteur, au bord de la route. Une table ronde a été faite avec divers bureaux de l'Etat. Le canton a été d'accord avec l'idée et proposer de faire le plan partiel d'affectation et le changement de zone. Un projet de plan de situation est présenté à l'assemblée où d'un côté il y aurait la déchetterie et de l'autre côté de la villa un dépôt pour les cantonniers. Un examen préliminaire a été déposé à la DGTL, qui a eu un retour positif. La prochaine étape est la discussion avec le canton du plan financier. Il y aura ensuite un retour vers la DGTL pour le plan d'affectation. Un planning pour le projet est présenté sur plusieurs années soit jusqu'en 2025 si tout va bien.

Mme Mathilde Goumaz indique être à la recherche d'un répondant communal de l'intégration. Elle présente les divers points que devrait remplir la personne. Si quelqu'un est intéressé, il peut sans autre approcher Mme Goumaz à l'issue de la séance.

Cimetière : Une tournée des cimetières a été effectuée. Il a été décidé de tailler des arbres, de changer un banc, divers travaux vont donc être effectués.

M. René Pernet indique que la Municipalité est à disposition pour divers travaux si il y en a à faire.

La Municipalité pense déjà à l'organisation du déneigement pour l'hiver à venir. Il est précisé qu'au niveau de la commune, le service de déneigement n'est pas obligé de déneiger les sorties de garage et autre. La Commune a eu beaucoup de téléphone l'année dernière. Elle demande donc de l'indulgence vis-à-vis des déneigeurs.

Il est rappelé que la salle de l'émetteur peut se louer.

Archives : Lors du déménagement de la Commune, il y a eu 16 palox d'archives de nos villages. Depuis quelques mois un groupe de 4 personnes travaille pour archiver ces documents.

Covid : Il est extrêmement dur de suivre pour être au plus proche de ce qui est demandé par le Conseil fédéral. Pour les locations de refuges, le pass covid est obligatoire. Sur tous les contrôles qui ont été faits, les gens ont bien respectés les règles.

09. Divers et propositions individuelles

M. Hermans rebondit sur le regard qui se trouve au centre de la croisée. Il aimerait savoir si la dalle est encore suffisamment solide. M. Krieg répond que la Commune va s'en assurer et voir ce qu'il y aurait lieu de faire. L'aspect sécuritaire va être vérifié, il en prend bonne note.

Maurice Angéloz rebondit sur les problèmes dans la commune. Il a constaté une fuite d'eau sur la route de la forêt 2 à Montaubion-Chardonney depuis l'automne passé. Elle vient, repart, elle est assez variée. Il pense qu'il y a un problème avec la conduite sous la route à côté de l'entrée de la maison de M. et Mme Faltys. Il y a de l'eau qui sort d'une fente de la route.

S'agissant de la parcelle 6104 de la commune de Villars-Tiercelin, bâtiment qui a été construit en 1964, M. Angéloz indique se poser la question si il y a eu des mises à l'enquête qui ont été faites car plusieurs rénovations ont été effectuées. Il s'agit d'un bâtiment en zone agricole.

M. René Pernet lui répond qu'une mise à l'enquête a été faite autour de 2014-2015.

M. Vincent Aubert intervient pour confirmer qu'une mise à l'enquête a bien été effectuée pour ce bâtiment.

M. Maurice Angéloz demande si concernant les mises à l'enquête du niveau 1 : on peut mettre un poulailler, mais est-ce qu'en zone agricole il y a la même mise à l'enquête ou cela n'est pas autorisé de le faire.

Mathilde Goumaz répond que tout ce qui est en zone agricole n'est pas concerné par le niveau 1, car tout part au canton.

M. Raphaël Grand demande à la Municipalité sur une éventualité des bus postaux de passer par Montaubion-Chardonney pour rejoindre le M2. Il précise que pour les générations futures cela serait bien d'avoir une bonne desserte pour aller sur Lausanne.

Le Président informe que le prochain conseil aura lieu le 13 décembre 2021.

Il remercie les membres pour leur participation et clôt l'assemblée. Il précise que la verrée se fera avec certificat covid uniquement.

Mme Florine Joss se dit surprise d'avoir lu que la verrée était uniquement pour les personnes qui avaient un certificat covid car pour elle, la commune a pour mission de rassembler les gens.

Le Président explique que ce sont les directives du canton et qu'il avait le choix aussi de ne pas organiser de verrée.

Mme Amélie Jaquier Galley appuie la remarque de Florine Joss.

Il sera tenu compte de ses remarques pour la prochaine assemblée.

La séance est levée à 21h45.

Le Président :

La secrétaire :

Christophe Korber

Michèle Braillard